Pour votre information:

Liste des substances ou produits allergènes

- Céréales contenant du gluten, à savoir blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des : a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ; b) maltodextrines à base de blé ; c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris alcool éthylique d'origine agricole.
- Crustacés et produits à base de crustacés.
- Œufs et produits à base d'œufs.
- de caroténoïdes ; b) la gélatine de poissons ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de : a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou
- G du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja ; c) des Soja et produits à base de soja, à l'exception : a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées ; b) des tocophérols mixtes naturels (E306) phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles
- Arachides et produits à base d'arachides.
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception : a) de lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole ; b) du lactitol
- de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (Anacardiumoccidentale), noix de pecan [Carya illinoinensis (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix coque, savoir : amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou
- . Céleri et produits à base de céleri.
- 10. Moutarde et produits à base de moutarde.
- 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- 12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant
- 13. Lupin et produit à base de lupin.
- 14. Mollusques et produits à base de mollusques.